



LE PRÉSIDENT  
**JEAN ROTTNER**

SGEN-CFDT  
Des Académies de Reims, Nancy-Metz et  
Strasbourg  
[reims@sgen.cfdt.fr](mailto:reims@sgen.cfdt.fr)

Strasbourg, le 18 MAI 2021

Cab :MJ/CD

Messieurs les Secrétaires Généraux,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 22 avril 2021, et je vous remercie de m'avoir sollicité.

Votre demande est totalement légitime, et la collectivité que je préside ne s'oppose en rien à cette possibilité. En effet, les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont éligibles à la démarche proposée aux établissements.

Pour cela, il faut que la demande soit effectuée auprès du Proviseur de l'établissement en question. Tout AESH peut donc, s'il le souhaite, être équipé d'un ordinateur mis à disposition de la part de la Région Grand Est.

Si vous avez connaissance de situations problématiques, n'hésitez pas à m'en faire part, ainsi qu'à la Maison de Région de rattachement de l'établissement.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre entière disposition,

Je vous prie de croire, Messieurs les Secrétaires Généraux, à l'expression de mes respectueuses salutations.

*Bien à vous*

Région **Grand Est**